



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anney, le 22 décembre 2023

Présence de substances perfluorées (PFAS) : réunion du comité des élus du 18 décembre 2023

Ce lundi 18 décembre 2023 s'est tenu le 3ème comité de suivi avec les élus locaux sur les composés perfluorés (PFAS), au cours duquel les services de l'État ont présenté les résultats et les perspectives d'investigations menées par la cellule interministérielle départementale dédiée à la gestion de la présence de ces substances.

Ce comité a réuni l'ensemble des maires des communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, le conseil départemental, les parlementaires, les syndicats de gestion des eaux (SMIAC, SILA, CISALB), mais également les services de l'agence de l'eau et la fédération de pêche. Il a été élargi pour cette troisième réunion au territoire de l'agglomération du Grand Anney.

Sécurisation du réseau d'eau potable de Rumilly : un plan d'actions et un nouveau traitement efficace des puits de Madrid

Depuis novembre 2022 les ouvrages de production d'eau potable de l'unité de distribution de Rumilly de Madrid et de Broise, avaient été déconnectés. L'alimentation du territoire est depuis assurée grâce à l'interconnexion déjà existante avec le Grand Anney. Ce dispositif permet à la collectivité d'avoir le temps de mettre en œuvre des études pour comprendre le fonctionnement de la nappe, les sources possibles de cette pollution et définir un traitement adhoc.

La Communauté de Communes a donc engagé, en lien avec l'Agence régionale de santé, un plan d'actions à moyen-long termes visant à disposer de solutions alternatives pour l'approvisionnement de la commune : étude de solutions de traitement de l'eau, actions de sobriété des usages, recherches de ressources de substitution...

Le plan d'actions a abouti à la mise en service, par la communauté de commune depuis le 6 décembre 2023, d'une unité de traitement mobile par charbon actif sur les puits de Madrid (ressource la plus stratégique et productive pour la collectivité). Les captages de Broise sont pour l'heure toujours à l'arrêt. Le traitement est en place depuis 15 jours et les résultats en distribution confirment son efficacité.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

En complément, afin d'améliorer la connaissance des ressources et compréhension de la pollution, les actions suivantes ont été engagées :

- Réalisation d'études environnementales par la Communauté de Commune et la Ville de Rumilly sur deux sites
- Surveillance de la qualité de l'ensemble des ressources AEP sur les molécules perfluorées par la Communauté de Communes
- Engagement d'un programme de recherche et développement confié au BRGM associant comme partenaires la Communauté de Commune, la Ville, le SMIAC et l'Etat.

La poursuite du travail d'identification des sources de contamination

Parallèlement, le travail d'amélioration de la connaissance sur les sources de contamination historique et de surveillance des sites potentiellement émetteurs aujourd'hui se poursuit. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) mène par ailleurs des inspections régulières sur les sites en activité et l'instruction d'études.

Pour ce qui concerne la surveillance des végétaux, l'exploitation des résultats sera réalisée par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) qui en est systématiquement destinataire dans le cadre de sa saisine interministérielle sur le sujet : l'objectif est d'identifier les voies de contamination et de parvenir à fixer des seuils sanitaires sur les végétaux.

Les programmes d'actions mis en place suite à la détection de perfluorés dans le ruisseau des Trois Fontaines et la nappe des Iles à Annecy

Le Grand Annecy, interpellé par la pollution découverte sur Rumilly, a souhaité investiguer les principales ressources alimentant en eau potable son territoire. Un programme de contrôle a été établi et a permis de mettre en évidence la contamination par des PFAS de 3 captages (3 puits de la zone des Iles située sur les territoires communaux d'Annecy et Epagny-Metz-Tessy) à des niveaux supérieurs à 100 ng/L pour les 20 PFAS concernés.

L'eau de ces ouvrages n'alimente cependant pas directement des abonnés mais fait l'objet préalablement d'une dilution avec les eaux pompées au lac d'Annecy (exemptes de PFAS) à raison de 80 % avec l'eau du lac et de 20 % avec la ressource de la nappe des Iles. Les analyses réalisées en distribution confirment cette dilution avec la présence de perfluorés à des taux de 20 ng/L pour la somme des 20 PFAS .

Le Grand Annecy pouvant cependant temporairement se passer de ces ressources, la collectivité a rapidement fait le choix de mettre à l'arrêt ces captages. Des études sont en cours avec les services du Grand Annecy et les services de l'État (ARS et DREAL) pour mieux comprendre les origines de cette pollution et étudier les solutions de traitements de ces captages. Un diagnostic complet de la qualité des eaux de l'ensemble de la nappe des Iles et des eaux superficielles en relation (Fier et Viéran) est engagé, en lien avec les différents industriels présents sur la zone.

L'analyse des données disponibles sur les PFAS avait identifié la zone industrielle de Vovray comme secteur nécessitant une vigilance accrue, en raison d'une contamination en PFAS dans le ruisseau des Trois Fontaines.

Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la représentation et de la communication de l'État

La DREAL a recherché les sources potentielles de cette pollution, celles-ci étant multiples et en partie historiques. L'identification s'est déroulée en trois phases distinctes. Dans une première phase, la DREAL a recherché la présence des activités industrielles connues comme ayant ou ayant eu recours à l'utilisation des PFAS. Deux entreprises ont été identifiées et font l'objet d'un programme d'analyses et d'actions spécifiques (Dépôt pétrolier de Haute-Savoie – DPHS – compte tenu de la présence d'émulseurs et le site de l'entreprise GGB).

Par ailleurs, la DREAL prescrit, chaque année, la réalisation de contrôles inopinés des rejets dans l'eau à une partie du parc des entreprises relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans une deuxième phase, ces contrôles inopinés ont donc été systématiquement étendus à la recherche des PFAS.

Enfin, dans une troisième phase, la DREAL a demandé, de manière exhaustive dès le mois de novembre 2022, à l'ensemble des entreprises ICPE situées à moins de 250 mètres du ruisseau des Trois Fontaines de procéder à une campagne de mesure pour s'assurer de l'absence de détection des substances PFAS dans les rejets, même si l'activité n'était pas identifiée comme présentant le plus de risques. Cette levée de doute a été menée pour quatre sites supplémentaires et a permis de conclure à l'absence de rejets des substances.

L'État et les collectivités locales travaillent de concert à la compréhension de la situation, à la recherche et à la mise en place de solutions et d'actions opérationnelles et à la diffusion des informations au public en toute transparence.

L'ensemble des résultats sont accessibles sur les sites internet de la préfecture, de la DREAL et de l'Agence régionale de santé.

Liens :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/substance-perfluorees-pfas-r5711.html>

[Les per et polyfluoroalkylées \(PFAS\)](#) - Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (sante.fr)